

UNITÉ

RÉMUNÉRATION DES POLICIERS ADJOINTS



Les policiers adjoints sont rémunérés sur les bases suivantes :

- Traitement mensuel sur la base du SMIC = **1823,03€ brut**, au 1^{er} janvier 2026

- Indemnité d'exercice **100€ brut/mois**
(lorsque le contrat du PA est renouvelé, son montant passe à **109€ brut/mois**)

- Complément alloué aux policiers adjoints affectés dans le ressort du SGAMI **Paris/IDF de 120€ brut/mois**

L'ensemble de ces rémunérations sont soumises aux différentes cotisations sociales (retraite/IRCANTEC, CSG ; CRDS).

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2026

(Avant prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source, facultatif et hors cotisations mutuelle MGP)

PA affecté en province	PA affecté en province en renouvellement de contrat	PA affecté SGAMI PARIS/IDF	PA affecté SGAMI PARIS/IDF en renouvellement de contrat
1519,95€ Net	1528,21€ Net	1638,51€ Net	1647,02€ Net

NB : En fonction de l'affectation les PA peuvent bénéficier en complément : de la prime de voie publique de 100€ brut/mois = 90,46€ net/mois ; de l'indemnité de travail de nuit.

Suivez-nous



UNITÉ.MI
FO

06/02/2026